

UNDIA

Union Nationale de Défense des Intermittents de l'Audiovisuel

PROPOSITION

#4

ACTUELLEMENT
LA FRANCHISE CONGÉS SE
MÉLANGE AUX
FRANCHISES SALAIRE ET SE
CUMULE DE MOIS EN MOIS, CE QUI PEUT
IMPLIQUER DE GROS TROUS DE
TRÉSORERIE SI TOUTES LES
FRANCHISES TOMBENT LORSQUE NOUS
SOMMES « AU CHÔMAGE
» ET NON « EN CONGÉS ».

DÉCOMPTER
LA FRANCHISE CONGÉS
LE MOIS OÙ ON
TOUCHE NOS
CONGÉS SPECTACLE

NOUS DEMANDONS
à ce que la franchise congés
ainsi que le délai d'attente de
7 jours soit décomptés en une
fois, quand on le décide, ce
qui permettrait de compenser
la ponction d'un nombre
important de jours de franchises
par la rémunération d'Audiens.